

# Compte-rendu du conseil municipal du 15 septembre 2020

---

## 1/ Règlement de la salle polyvalente

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rouvrir la salle polyvalente à la location pour les habitants des communes avoisinantes à savoir : Longecourt en Plaine, Aiserey, Bessey les Cîteaux, Saint Nicolas les Cîteaux, Corcelles les Cîteaux, Noiron sous Gevrey.

Le règlement de la salle a été modifié en ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les nouvelles conditions et le nouveau règlement et fixe le tarif de location au 15/09/2020 comme suit :

- Pour les habitants extérieurs : 350 € pour 2 jours.
- Pour les habitants de la commune : 220 € pour 2 jours
- Caution : 300 €

## 2/ Contrat de service civique

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'état) pour accomplir une mission d'intérêt général dans l'un des neuf domaines ciblés par le dispositif (solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence). Il s'inscrit dans le Code du Service National et non pas dans le Code du Travail.

Un agrément est délivré par la Direction Départementale Interministérielle chargée de la Cohésion Sociale pour deux ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

M. Pierre MERCIER, habitant Izeure est volontaire pour effectuer un service civique au sein de la commune

Considérant le caractère d'intérêt général des missions qui pourraient lui être confiées, à savoir, entre autres, la préparation du projet aire de jeux,

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise le maire à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,
- Approuve la formalisation de ses missions,
- Donne son accord de principe à l'accueil de Pierre MERCIER en service civique volontaire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020,
- Autorise le maire à signer tout acte, convention et contrat afférent à ce dossier

### **3/ Informations du maire**

Elections sénatoriales : Alain HOUPERT, Colette POPARD et François PATRIAT sont venus rencontrer le maire pour présenter leurs programmes dans le cadre des élections sénatoriales du 27 septembre prochain. Pour rappel, les grands électeurs désignés sont : Martial PARIZOT, Bernadette BERGER et Sylvain FERREUX.

Repas des aînés : Après concertation, hésitations et compte-tenu de la situation sanitaire inédite liée à la COVID 19, le repas des aînés ne pouvant avoir lieu dans des conditions optimums de respect des gestes barrières sera remplacé par la distribution de colis gastronomiques.

Projets de l'équipe municipale : Présentation et organisation des deux projets « aire de jeux » et « Cœur de Village »

Rentrée scolaire : Une attention particulière a été portée pour optimiser les conditions d'accueil des enfants dans le contexte de la crise sanitaire en lien avec les enseignants.

- o Des petits travaux de rafraichissement ont eu lieu
- o La mise à jour du PPMS est en cours
- o Un exercice d'alerte incendie a eu lieu
- o Le mobilier (tables + chaises) de la classe de CP/CE1 a été intégralement remplacé

Travaux agent communal : Il est demandé par le maire une attention particulière à porter dans les différentes rues du village et ce, afin de transmettre au mieux le travail à effectuer sur la commune à Bernard, l'agent communal.

Locataire : le locataire d'un logement de la commune est en situation d'impayés pour un montant de 2 405 €. Après concertation, le maire va mandater un huissier de justice pour procéder à une mesure d'expulsion dudit locataire ceci pour impayés

mais également troubles du voisinage, troubles à l'ordre public faisant suite à l'intervention de la gendarmerie.

Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle : La mairie a regroupé l'ensemble des déclarations (33) de dommages liés à la sécheresse de l'été 2020 ceci afin d'obtenir pour la commune la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Plusieurs bâtiments de la commune sont également concernés : le vestiaire de foot, l'église et le mur d'enceinte du cimetière où plusieurs fissures sont apparues.

Fibre optique : Une armoire pour la fibre optique a été installée rue de l'Eglise depuis quelques jours. Nous sommes en attente du raccordement et nous n'avons pas l'information sur quelle date à laquelle celui-ci sera effectif.

Travaux :

- Divers travaux de réparations (VMC) ont été effectués à la salle polyvalente
- Un devis a été accepté pour la sécurisation du passage piéton de l'école à hauteur de 2 473.33 €. L'entreprise FORESTIER de Bessey les Côteaux est chargée de la réalisation des travaux.
- La croix à l'entrée du village a été remise en place par la personne qui l'avait cassée.

Stade de foot : Faisant suite aux nombreuses plaintes reçues en mairie, une rencontre avec les dirigeants et les entraîneurs est prévue. Les plaintes émanent essentiellement des habitants proches du stade qui font état de problèmes relevant du stationnement, du bruit jusqu'à 2 à 3 h du matin, des lumières dont les projecteurs sur le stade qui restent souvent allumées ainsi que la présence de chiens bruyants et de musique. Si aucun accord n'est trouvé, le maire prendra un arrêté municipal pour fixer un horaire de fermeture du stade et des vestiaires et ce, afin de rendre la tranquillité aux habitants de ce quartier.

Tour de table : Les conseillers renouvellent leur volonté à participer d'avantage aux différentes tâches et missions de la commune. Ludovic GAUTHIER fait le compte-rendu de la réunion à laquelle il a participé avec Territoires Numériques et Anne LIMBARDET de celle du SICECO.